CHAVILLE ***

Carte nationale d'identité

Depuis mars 2018, vous pouvez de nouveau adresser vos demandes de cartes nationales d'identité à la mairie. Attention, il faut impérativement demander un rendez-vous afin de déposer votre dossier. Prenez rendez-vous en ligne grâce à Clic RDV!



Attention, la prise de rendez-vous est obligatoire!

Prenez rendez-vous en ligne

Remplissez votre pré-demande en ligne

Sur <u>le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS),</u> 😝 vous pouvez :

- > Créer un compte
- > Saisir les informations de votre demande

À noter : votre numéro de pré-demande en ligne ou le récapitulatif de votre dossier sera demandé lors de votre rendez-vous en mairie.

Listes des pièces à fournir

Attention, toutes les pièces doivent être des originaux.

Cliquer pour télécharger la liste des pièces à fournir pour une 1ère demande ou un renouvellement de carte nationale d'identité.

Informations à noter

Photo d'identité

La mairie n'est pas équipée pour vous prendre en photo. Vous devez donc fournir <u>une photo d'identité (de moins de 6 mois)</u> aux normes ISO/IEC 19794-5/2005 du ministère de l'Intérieur.

Timbre fiscal

LES PAGES SUIVANTES POURRAIENT VOUS INTÉRESSER

Le site officiel de l'administration française

